

Fédération, dis-moi qui tu es





Animateur



Délégué



Animateur d'unité



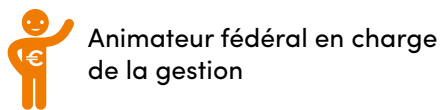
Équipier d'unité



Collaborateur d'unité



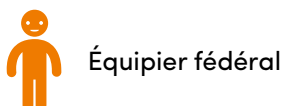
Président fédéral



Animateur fédéral en charge de la gestion



Animateur fédéral



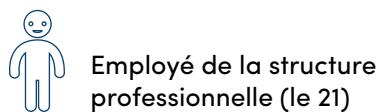
Équipier fédéral



Collaborateur fédéral d'unité



Secrétaire fédéral



Employé de la structure professionnelle (le 21)



Administrateur



1. L'unité

Une unité, c'est un groupe local faisant vivre le scoutisme dans un quartier ou un village. Pour qu'elle fonctionne au mieux, les animateurs et animatrices sont épaulés par l'équipe d'unité et un écosystème de soutien.

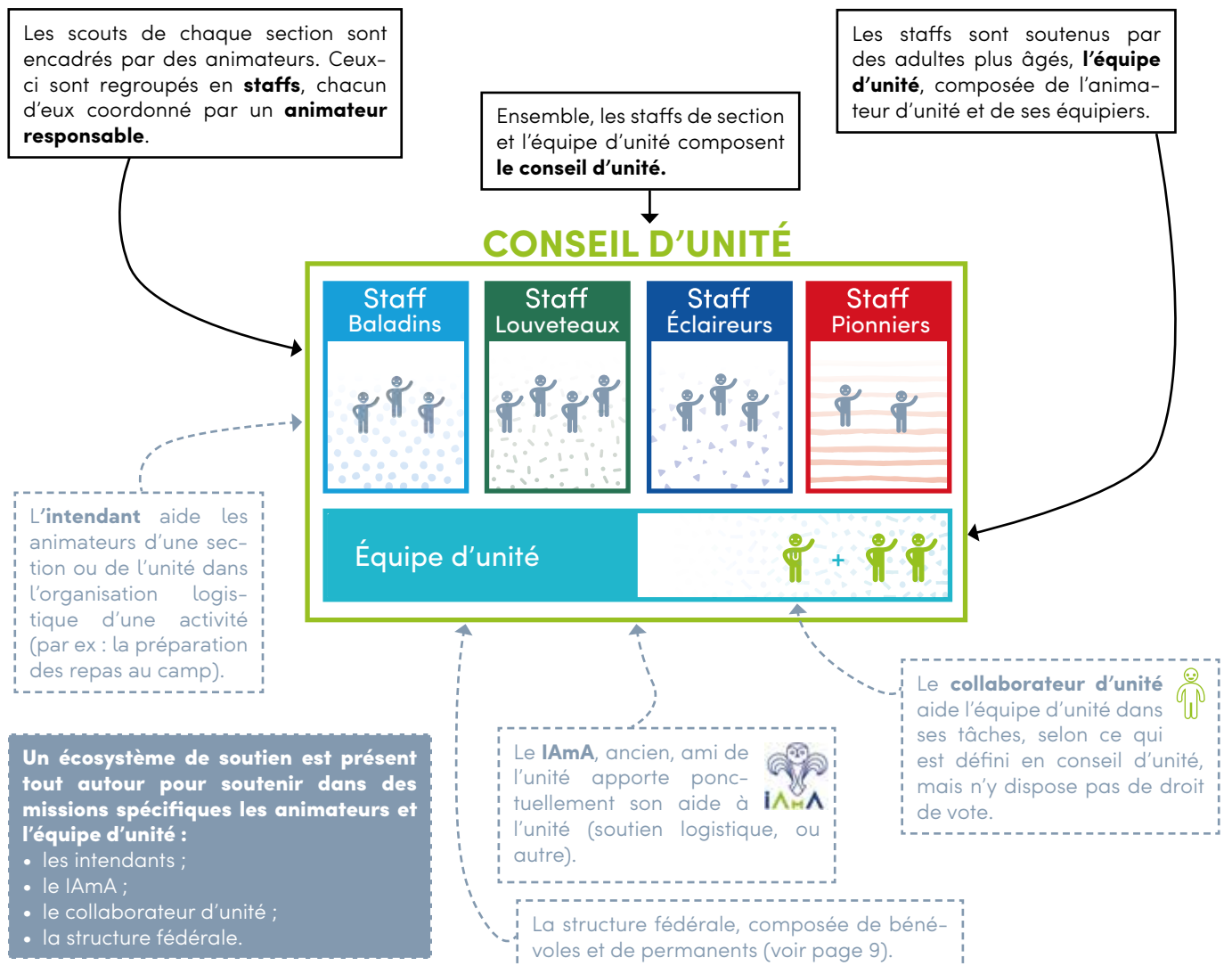
Structure de l'unité

Nous proposons aux scouts un **parcours de 12 ans**, pendant lequel ils vont grandir, tout en s'amusant. Il s'agit d'un parcours cohérent et progressif pour atteindre notre **mission éducative**.

Chaque unité est composée de sections pour chaque tranche d'âge, correspondant à nos quatre **branches** : Baladins, Louveteaux, Éclaireurs et Pionniers.



Les acteurs de l'unité



L'équipe d'unité

L'équipe d'unité valorise, soutient, encadre l'engagement des animateurs dans la réalisation de la mission du scoutisme et veille aux liens qui unissent chacun dans l'unité. Elle est également garante de la mise en œuvre du contrat d'animation de l'unité.

Équipe d'unité
=
Animateur d'unité + équipiers d'unité

Missions

- Être garant du scoutisme.
- Être un lien avec le mouvement.
- Former les animateurs.
- Encadrer les bénévoles.
- Gérer l'administratif et les biens de l'unité.
- Gérer la vie de l'unité dans son ensemble.

Pour remplir toutes ces missions, l'équipe est composée d'un animateur ou animatrice d'unité et de maximum trois équipiers ou équipières d'unité.



L'animateur d'unité



Missions spécifiques

L'animateur d'unité s'assure de la mise en œuvre de l'ensemble des responsabilités et missions de l'équipe d'unité. Son rôle comporte quelques spécificités :

- nommer les animateurs et proposer au conseil d'unité la désignation des animateurs responsables ;
- approuver le projet et le départ en camp de chaque section ;
- s'assurer du lien entre l'unité et la structure d'encadrement de la fédération ;
- administrer les biens et fonds qui sont confiés à l'unité en tant qu'unité de la fédération et s'assurer de leur gestion journalière ;
- convoquer le conseil d'unité ;
- nommer les intendants.

Conditions

- Être âgé de 27 ans ou plus.
- Avoir fait sa formation initiale (Bon to go) et s'engager à se former.
- Ne plus exercer d'autres fonctions dans le mouvement.

Procédure d'élection

- Il est élu par le conseil d'unité à la majorité des 2/3, pour un mandat de deux ans, renouvelable deux fois (maximum six ans). Il peut y avoir plusieurs candidats.
- Un cadre fédéral (voir page 11) assure le rôle de président d'élection neutre. Il reçoit et valide les candidatures, il gère les débats.

Les animateurs et équipiers d'unité sont aussi appelés cadres locaux.

L'équipier d'unité



Procédure d'élection

Il est proposé par l'animateur d'unité avec accord de l'animateur fédéral, et élu par le conseil d'unité à la majorité absolue. Son mandat est limité à la durée de celui de l'animateur d'unité.

Conditions

- Être âgé de 24 ans au moins.
- S'engager à se former.



L'écosystème de soutien

Un écosystème soutient les animateurs et l'équipe d'unité dans leurs missions.

Le collaborateur d'unité

Missions spécifiques

Les tâches spécifiques du collaborateur ou de la collaboratrice d'unité sont définies devant le conseil d'unité et l'animateur fédéral. Il peut s'agir, par exemple, de tâches liées aux locaux, à l'animation spirituelle, etc. qui peuvent être limitées dans le temps.

Procédure de nomination

- Il est nommé par l'animateur fédéral sur proposition de l'animateur d'unité.
- Il n'est pas membre du conseil d'unité et n'a donc pas le droit de vote, mais peut être invité aux réunions en fonction du lien entre ses missions et l'ordre du jour.

Pas le droit de vote ?

Les collaborateurs d'unité n'ont pas le droit de vote en conseil d'unité afin de laisser la place la plus importante aux animateurs. L'équipe d'unité est là pour soutenir les animateurs, mais ce sont ces derniers qui sont au cœur de l'unité. Limiter le droit de vote permet de maintenir cet équilibre.

L'intendant

Missions

Assister les animateurs dans l'organisation logistique d'une activité. Il s'engage à respecter les directives d'animation.

Procédure

Il est nommé par l'animateur d'unité sur proposition de l'animateur responsable de section.

Condition

Être âgé de 17 ans au moins.

La structure fédérale

La structure fédérale est composée de bénévoles, répartis géographiquement dans les groupes d'unités, et d'employés de la structure professionnelle. La raison d'être de la structure fédérale est de soutenir les unités (voir page 9).



Le IAmA

Être IAmA (ancien en esperanto), c'est entre autre poursuivre différemment son engagement scout, partager ses expériences et apprentissages, rendre service au travers d'une aide ponctuelle ou durable aux unités scout et à la fédération...

Tout bénévole ayant exercé une fonction au sein d'une unité ou au niveau fédéral devient automatiquement IAmA.

Les amis du scoutisme peuvent également devenir IAmA.



Route
Agir, animé par l'idéal scout

Après avoir pu découvrir et adhérer aux valeurs du scoutisme, la Route propose à des jeunes adultes d'horizons divers, animés par l'envie de **se mettre en projet** autour d'une thématique commune de se rassembler. Elle n'est pas obligatoirement composée d'anciens d'une même unité. La Route est alors fédérale.

Les routes existantes au sein d'une unité ne changent pas. L'accroche au niveau fédéral n'est pas obligatoire.

Le routier

Missions

Être routier, c'est agir, animé par l'idéal scout :

- en étant au service de la société.
- en se développant personnellement.

Et ce, dans le but de s'enrichir et d'enrichir le monde.

Procédure

- Un groupe routiers se crée et se termine autour d'un projet de service à la société.
- Le groupe routier propose un responsable à l'animateur fédéral Routier qui le nomme pour l'année scout.

Conditions

- Être âgé de 18 à 30 ans.
- Agir avec le groupe pour aider le monde à grandir, à partager, à se parler, à se respecter.

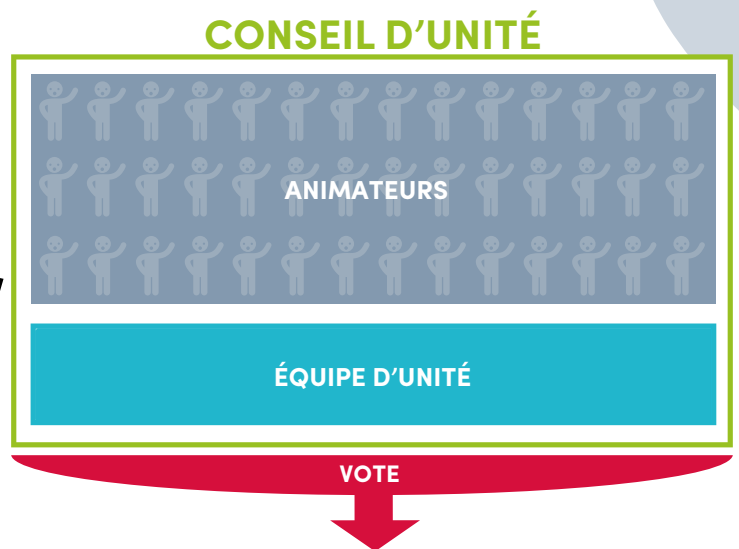
2. Le rôle central de l'animateur

L'animateur a un rôle central dans la fédération. Il participe et vote au conseil d'unité et, si il est élu délégué de l'unité, à l'assemblée fédérale.

Le conseil d'unité ?

Conseil d'unité
=
Animateurs + équipe d'unité

Le **conseil d'unité** assure l'animation d'ensemble de l'unité et prend les décisions relatives à l'ensemble de l'unité (de la réflexion pédagogique à la gestion).



L'animateur

Missions

- Participer au conseil d'unité.
- Participer aux assemblées fédérales du mouvement en tant que délégué ou suppléant de son unité.
- Prendre en charge l'animation de la section.
- Alimenter le contrat d'animation d'unité, lors de son élaboration et le contrat d'animation fédérale.

Procédure

- Il est nommé par l'animateur d'unité.

Conditions

- Signer le *Code qualité de l'animation*.
- Être âgé de 17 ans au plus tard le 31 décembre de l'année scoute en cours.
- S'engager à se former en suivant, dès l'entrée en fonction, le cursus de formation d'animateur scout.

L'**animateur responsable** est le garant du bon fonctionnement de la section. Il coordonne l'ensemble des animateurs de son staff et partage avec eux les responsabilités qui incombent au staff.

- animateur d'unité / contrat d'animation d'unité
- équipiers d'unité
- délégué d'unité
- grandes décisions de l'unité

Le contrat d'animation d'unité

Tous les deux ans, un candidat animateur d'unité se présente et propose un contrat d'animation d'unité co-construit avec les animateurs. Le contrat d'animation d'unité reprend **les projets et actions concrètes que le conseil d'unité souhaite mettre en place en deux ans**.

Une élection, menée par l'équipe fédérale, est ensuite organisée. Les animateurs et les membres de l'équipe d'unité en place sont invités à voter. Si l'équipe d'unité est élue, le conseil d'unité a alors deux ans pour mettre en œuvre ce qui est prévu dans le contrat.

L'assemblée fédérale ?

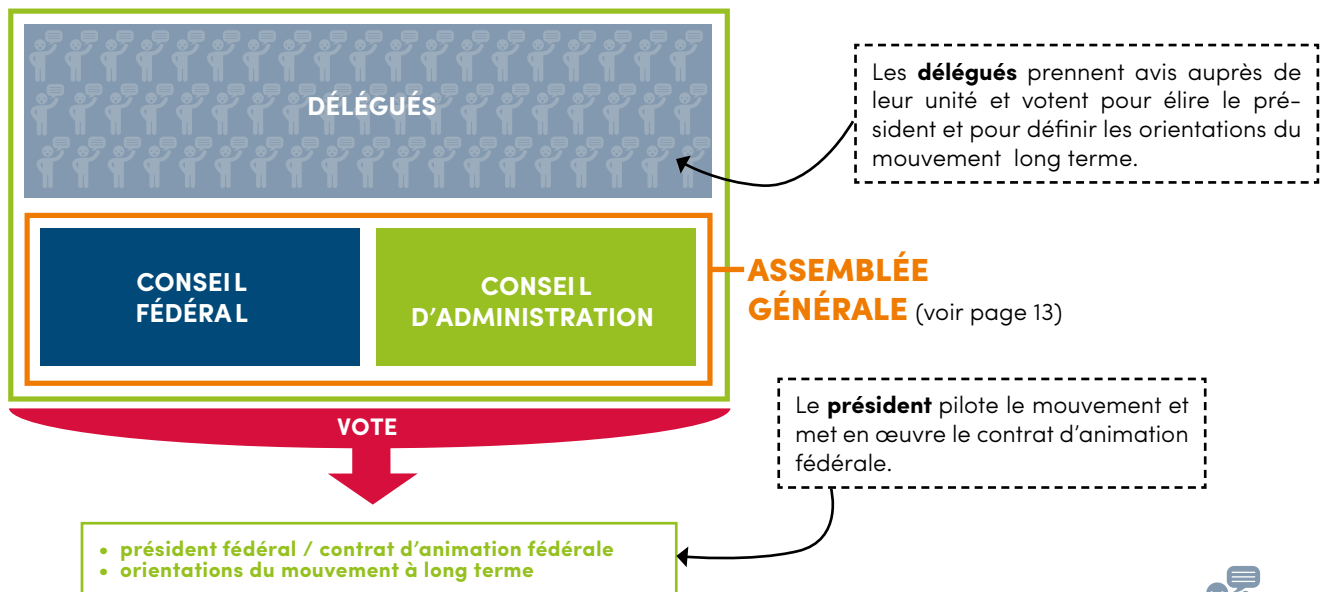
Assemblée fédérale

=
Délégués + conseil fédéral + conseil d'administration

L'**assemblée fédérale**, c'est un lieu de décision clé pour la fédération : elle valide le **contrat d'animation fédérale** et élit le ou la **président-e** tous les trois ans. C'est aussi elle qui décide des **textes fondamentaux du mouvement**, comme *Destination 2033* ou encore l'évolution des textes de *Loi* et de *Promesse*.

L'assemblée fédérale est présidée par un président et un vice-président désignés par le conseil fédéral sur proposition du président fédéral. Ce sont généralement d'anciens cadres fédéraux qui n'exercent plus de fonction dans le mouvement, ceci pour garantir une neutralité des débats.

ASSEMBLÉE FÉDÉRALE



Le rôle de délégué d'unité

Le contrat d'animation fédérale

Le **contrat d'animation fédérale** définit les principales thématiques que le président et son équipe comptent faire avancer pendant les trois années à venir.



Missions

- Participer aux consultations, échanges, débats et réflexions sur la méthode scout et l'animation des sections, des unités et de la fédération.
- Amener les sujets de l'assemblée fédérale en conseil d'unité afin de créer le débat.
- Être présent et voter lors des assemblées fédérales.

Il est accompagné par un suppléant qui pourra le remplacer en cas d'absence.

Procédure d'élection

Le délégué et son suppléant sont élus par le conseil d'unité, pour une durée d'un an (renouvelable).

Conditions

- Être animateur en section.
- Avoir moins de 35 ans.

Attention, un délégué ne peut pas être membre de la structure de soutien (collaborateur fédéral).

Zoom sur une assemblée fédérale d'élection

Tous les trois ans, l'assemblée fédérale se réunit pour valider le contrat d'animation fédérale et élire le ou la président-e fédéral-e.

Le contrat d'animation fédérale

Le contrat d'animation fédérale, c'est **l'ensemble des priorités portées par la fédération**. Une proposition de contrat d'animation fédérale est publiée à destination des membres de la fédération avant l'assemblée fédérale de manière à susciter un débat en unité.

Le président fédéral

Missions

- Animer l'ensemble de la structure de soutien.
- Mettre en œuvre, avec son équipe, le contrat d'animation fédérale.

Procédure d'élection

Il est élu par l'assemblée fédérale à la majorité des 2/3, pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois (maximum six ans). Il peut y avoir plusieurs candidats.

Conditions

- Être âgé d'au moins 27 ans.
- Avoir été membre du conseil fédéral pendant trois ans.
- S'être formé (formation de cadre).
- Présenter un contrat d'animation fédérale.



Retrouve le contrat d'animation fédérale en cours sur lesscouts.be.



Zoom sur une assemblée fédérale d'évolution de nos textes fondamentaux

Les membres de l'assemblée fédérale peuvent également être convoqués pour se positionner sur la modification de textes fondamentaux.

Déroulement

Les textes à modifier peuvent être travaillés en groupe de travail (composé d'animateurs et de cadres). Une fois la proposition arrêtée, les délégués peuvent la ramener en conseil d'unité afin d'en débattre. Ils peuvent ainsi se forger une opinion avant le vote en assemblée fédérale.

Vote

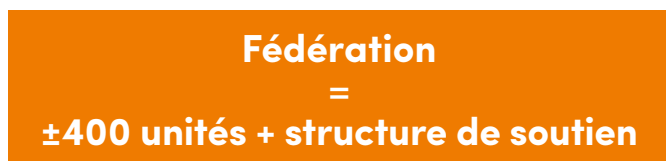
Les nouveaux textes sont adoptés s'ils obtiennent la majorité absolue des votes.



3. La fédération

Pour que chacun puisse se concentrer sur sa mission, les unités sont fédérées, de manière à mettre des moyens en commun (pédagogiques et administratifs).

Une fédération d'unités



Les Scouts sont une **fédération** composée d'environ 400 unités et d'une **structure de soutien bénévole et professionnelle** : environ 350 personnes au service des unités !

Lorsqu'on évoque la structure de la fédération, on se sert souvent d'une image : le peigne. Les unités représentent les dents du peigne. Toutes sont différentes, ont leur histoire, leurs attaches, leur taille. Elles partagent néanmoins la même ambition, le même projet accompagnés par la structure de soutien bénévole (barre du peigne) qui les met en relation : faire **grandir et s'épanouir les jeunes en s'appuyant sur la méthode scout**.

Les unités sont rassemblées en groupes d'unités pour être accompagnées de manière privilégiée par une équipe de cadres fédéraux (voir page 11).

La structure bénévole organise :

- des relais des équipes d'unité ;
- la mise en place des animateurs d'unité ;
- la formation des animateurs (T1-T2-T3) ;
- des actions, des événements, des rassemblements fédéraux ;
- etc.

La structure professionnelle met en œuvre :

- la gestion des membres, les assurances, le suivi des cotisations ;
- l'Erasmus scout, l'accompagnement de projets de camps à l'étranger ;
- le soutien à l'organisation des formations et la recherche pédagogique ;
- la communication (publications, site web, réseaux sociaux, appli) ;
- etc.



Le conseil fédéral

**Conseil fédéral =
Animateurs fédéraux (dont staff
fédéral) + président fédéral**

Le président fédéral réunit l'ensemble des animateurs fédéraux dans un organe appelé **conseil fédéral** pour :

- coordonner de la mise en œuvre du contrat d'animation fédérale ;
- réfléchir et décider des actions et des positions de la fédération ainsi que des lignes directrices des animations fédérales.

Les membres du conseil fédéral sont membre de l'assemblée générale afin de faire le lien entre l'ASBL et le mouvement.



Le staff fédéral

**Staff fédéral =
Président fédéral + environ
10 animateurs fédéraux**

Le staff fédéral, de son nom officiel « commission fédérale », est composé, avec le président fédéral, d'une dizaine d'animateurs fédéraux, chacun chargé de dossiers transversaux qui peuvent être liés au contrat d'animation fédérale.

Leur mandat est lié à celui du président fédéral (trois ans), renouvelable une fois dans la même fonction.

Éventuellement, les animateurs fédéraux du staff fédéral peuvent bénéficier de temps professionnel pour les besoins de leurs missions ou pour porter leurs projets avec la structure professionnelle.



4. Les cadres fédéraux

Être cadre fédéral, c'est, dans le respect des valeurs et principes scouts, s'engager à agir et réagir pour garantir la qualité du scoutisme en contribuant à la mise en œuvre des priorités du mouvement.

L'équipe fédérale est composée d'anciens animateurs ou membres d'équipe d'unité qui ont choisi de consacrer quelques années de plus au mouvement en mettant leur expérience au service des animateurs.

L'équipe fédérale

Pour rendre ce travail efficace, une équipe fédérale soutient entre 10 et 15 unités plus ou moins rapprochées qui forment alors un groupe d'unités. Les 400 unités sont réparties en 36 groupes d'unités.

Missions

- Soutenir les unités.
- Former les animateurs et les membres d'équipe d'unité.
- Participer à la vie et aux décisions du mouvement.



L'animateur fédéral d'unités est entouré d'une équipe de maximum six équipiers fédéraux. Des collaborateurs fédéraux lui sont également rattachés : pour la formation des animateurs, pour le soutien des unités...

**Équipe fédérale
=
Animateur fédéral + équipiers
fédéraux**

L'animateur fédéral

Missions spécifiques

- Animer son équipe fédérale.
- Participer aux travaux du conseil fédéral et de l'assemblée générale.

Procédure d'élection

- Le président fédéral propose un animateur ou une animatrice fédéral-e.
- Celui-ci ou celle-ci est élu-e par une assemblée d'animateurs issus de son groupe d'unités. Chaque unité dispose de maximum cinq voix : une voix pour l'animateur d'unité + une voix par branche représentée.
- L'élection se fait à la majorité absolue pour un mandat de trois ans renouvelable une fois (maximum six ans). Le mandat des équipiers est lié à celui de l'animateur fédéral.

Conditions

- Être âgé d'au moins 24 ans.
- Avoir été cadre fédéral ou local pendant deux ans.
- Avoir son brevet d'animateur scout.
- S'engager à se former à sa fonction.

L'équipier fédéral

Procédure d'élection

- L'équipier ou l'équipière fédéral-e est élu-e sur proposition de l'animateur fédéral avec accord du président fédéral. Il ou elle est élu-e par l'assemblée d'animateurs ou, à défaut, le relai des équipes d'unité.

Conditions

- Être âgé d'au moins 21 ans.
- Avoir son brevet d'animateur scout.
- S'engager à se former à sa fonction.

Viens et vois

Afin de permettre aux animateurs intéressés de découvrir la fonction de cadre fédéral, il est possible de faire un Viens et vois. Durant une période de maximum trois mois, l'animateur peut accompagner l'équipe fédérale dans son quotidien. Au bout de cette période, l'animateur fédéral et lui se prononceront sur sa décision d'intégrer ou non une équipe fédérale.

L'écosystème de soutien

Le collaborateur fédéral

Le collaborateur ou la collaboratrice fédéral-e est membre de la structure de soutien et s'investit dans le mouvement pour des actions spécifiques. Il ou elle peut soutenir une équipe fédérale, faire partie d'une équipe de formation ou rejoindre un pôle fédéral.

Le collaborateur ou la collaboratrice fédéral-e reçoit une formation, est informé-e comme les cadres fédéraux et participe à la vie du mouvement. Son groupe de vie dépend des missions qu'il ou elle a choisies.

Les IAmA

À la fin du parcours scout, lorsqu'un membre de notre fédération ne souhaite plus occuper de fonction active, telle que scout, animateur, équipier d'unité ou cadre fédéral, il devient automatiquement IAmA.

IAmA est la proposition que la fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique fait à celles et ceux qui un jour se sont un jour engagés sous les valeurs du scoutisme, et qui continuent de les vivre à travers leur contribution à la société.



Pôles et groupes de travail

Pour créer des outils sur des thématiques, organiser des événements, soutenir certains publics de bénévoles, la structure de soutien s'organise :

- en groupes de travail (limités dans le temps) ;
- et en pôles (qui sont permanents).

Les cadres et collaborateurs fédéraux s'investissent dans ces pôles et groupes de travail. Des acteurs d'unités peuvent contribuer à leurs actions en tant que personne-ressource.

Le savais-tu ?

Tu es animateur ou membre d'une équipe d'unité ?

Tu peux aussi t'investir au niveau fédéral.

- Soit de manière ponctuelle, comme personne ressource dans un pôle ou sur un événement.
- Soit en devenant collaborateur fédéral. Cette fonction est la seule à pouvoir être cumulée.



5. L'ASBL

La fédération est une association sans but lucratif (ASBL), ce qui lui permet d'avoir une existence juridique.

Concrètement, elle a des droits (elle peut employer des personnes ou toucher des subsides, etc.) mais aussi des obligations. Elle doit rendre des comptes auprès de ses membres et des pouvoirs publics sur son fonctionnement et l'allocation des ressources (publication des comptes par exemple).

Pour cela, elle est dotée d'une assemblée générale et d'un conseil d'administration.

L'assemblée générale

Principal organe de l'ASBL, l'assemblée générale rassemble les membres du conseil d'administration et du conseil fédéral. De façon imagée, l'assemblée générale fixe le cap et le conseil d'administration tient la barre.

Le conseil d'administration

Le président fédéral remplit le rôle de président du CA et l'animateur fédéral en charge de la gestion celui d'administrateur délégué.

Le conseil d'administration doit compter trois administrateurs au minimum et neuf au maximum. En tant qu'organisation de jeunesse, deux tiers de ses membres au moins doivent être âgés de moins de 35 ans.

Missions

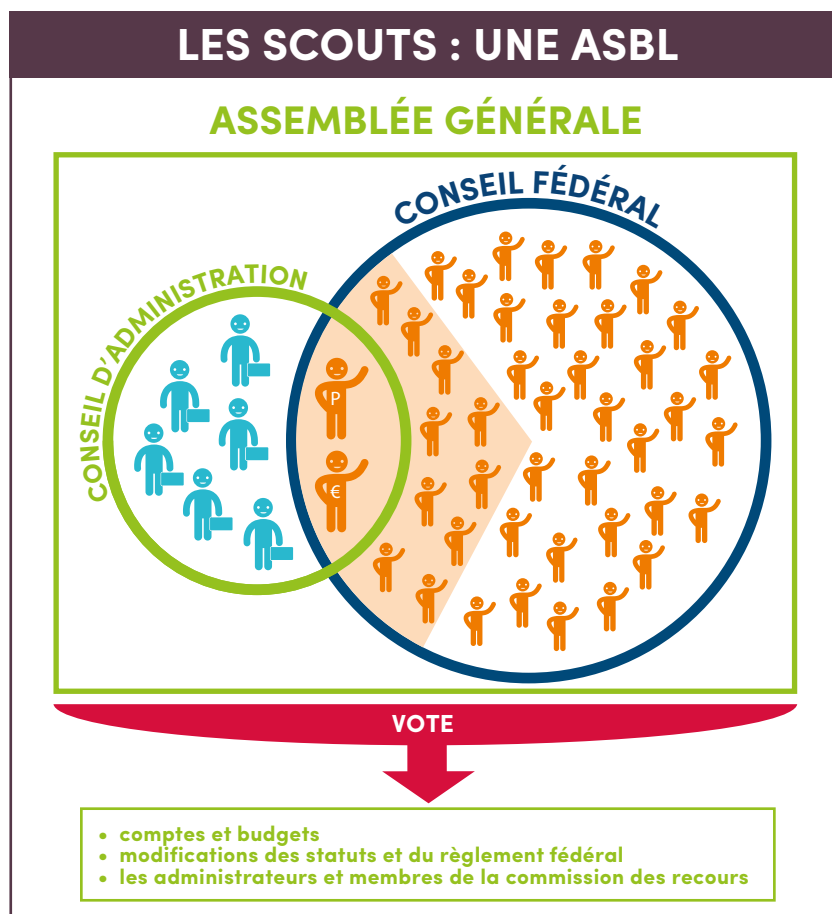
Administrer et gérer les biens (financiers, immobiliers, etc.) et la structure professionnelle.

Procédure d'élection

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale sur proposition du président fédéral.

Conditions

- Être âgé d'au moins 24 ans.
- Avoir été animateur pendant quatre ans ou cadre fédéral pendant trois ans.
- Avoir des compétences en gestion.



Composition du conseil d'administration

- Le président fédéral qui préside aussi le CA.
- L'animateur fédéral en charge de la gestion qui prend le rôle d'administrateur délégué. Il est chargé de la gestion journalière, il représente l'ASBL pour les actes de gestion.
- Entre deux et sept administrateurs (ce sont aussi des bénévoles).

Commission des recours

Les élections et les prises de décision suivent une certaine procédure. Il est néanmoins possible de contester celles-ci, dans certains cas. Les trois membres de la commission des recours tranchent les litiges concernant les élections et les sanctions. Ils n'occupent aucune autre fonction pour garantir leur parfaite neutralité.

Structure professionnelle

En tant qu'ASBL, la fédération emploie une soixantaine de personnes afin de soutenir au mieux les bénévoles dans leur mission. Le secrétaire fédéral est nommé par le président fédéral et l'administrateur délégué (après validation par le conseil d'administration) à la tête de la structure professionnelle, pour la piloter.

Les employés sont répartis entre différents centres, dont « le 21 », siège de la fédération, et le château de Courrière. Ils sont recrutés pour leurs compétences professionnelles : comptabilité, pédagogie, communication, logistique, gestion d'incidents, secrétariat, etc.



Les avantages

La fédération permet de bénéficier de nombreux services ! En voici quelques-uns :

1. Un soutien de proximité pour les animateurs et les unités :

- formations ;
- revues et outils pédagogiques ;
- rassemblements, rencontres, relais.

2. Des services pratiques et un soutien administratif :

- gestion des listes de membres ;
- souscription aux assurances ;
- conseils pour les locaux et les subsides.

3. Une représentation du scoutisme vis-à-vis de l'extérieur :

- promotion du scoutisme ;
- défense des intérêts des unités devant les pouvoirs publics.



6. Un mouvement mondial

Le scoutisme ne se vit pas seulement au niveau local. C'est un idéal qui va au-delà de l'unité. En adhérant à la fédération, chaque membre devient membre du scoutisme mondial.

Nous sommes reliés par nos principes fondamentaux (valeurs, ambition éducative, méthode) et une mission commune :

« Le scoutisme a pour mission – en partant de valeurs énoncées dans la Promesse et la Loi scouts – de contribuer à l'éducation des jeunes afin de participer à la construction d'un monde meilleur peuplé de personnes épanouies, prêtes à jouer un rôle constructif dans la société. »

Pour s'organiser, l'Organisation mondiale du mouvement scout est divisée en six régions comprenant la région Europe, dont nous faisons partie.



L'AMGE

(Association mondiale des guides et des éclaireuses) est l'équivalent féminin de l'OMMS.



l'OMMS

(Organisation mondiale du mouvement scout), présente dans 164 pays et territoires, ne reconnaît qu'une seule organisation par pays. En Belgique, c'est Guidisme et Scoutisme en Belgique (GSB).



En Belgique, il y a cinq associations scouts ou guides. GSB fédère ces cinq associations vis-à-vis de l'OMMS et de l'AMGE. Certains sont membres des deux organisations mondiales. D'autres, d'une seule, comme Les Scouts.



67 500
MEMBRES



23 000
MEMBRES



80 000
MEMBRES



4 700
MEMBRES



8 300
MEMBRES



Et après ?

Départ

